**AUDIENCE Collectif RASED Loiret**

**15/10/2020**

Présents : Mme Pigeon (AME 45), Mme Javoy (AME), M. Goleau (AME), Mme Moreau (AME) – Mme Chevalier (SE UNSA45) - M. Maulard (SNUIPP FSU 45) - Mme Dechêne-Bâ (AREN 45), Mme Hameau-Langlois(AREN)

Pour l’administration : Mme Gomez (ASH 2), Mme Toupé (IEN Adjointe au DASEN)

Excusés : Mme Larchevêque(SGEN-CFDT 45) , FCPE 45

**1/ Lecture du communiqué de presse envoyé à la presse et dont des extraits sont parus dans la Rep du centre d’aujourd’hui.**

**2/ Etat des postes RASED dans le Loiret**

Après avoir, dans un premier temps, dit que les 14 postes RASED fermés dont nous parlons dans notre communiqué de presse n’étaient que gelés, Mme Toupé a confirmé qu’ils étaient bien fermés définitivement. Et que seuls des postes vacants ont été fermés. De l’avis de Mme Toupé, les collègues certifiés « dormants » auraient dû occuper ces postes pour éviter leur fermeture.

Actuellement 35 psychologues, 15 postes G, 45 postes E

*Le collectif RASED précise que s’il n’y a personne sur certains postes, il faut en analyser la cause avant de les fermer. On peut avancer quelques causes possibles :*

* *Pas de salle pour travailler*
* *Plus de budget RASED sur Orléans*
* *Pas de départ en formation cette année*
* *L’universalité du CAPPEI qui permet d’occuper d’autres postes plus attractifs, plus stables*

*De plus, à priori, un.e seul.e collègue certifiée G est « dormante ». Il y a un manque de moyens pour le collectif RASED.*

Mme Toupé indique que ce n’est pas un manque de moyens  et que le dédoublement des CP et CE1 est un dispositif sur lequel on réinjecte justement les moyens obtenus grâce aux fermetures de ces postes RASED.

Mme Gomez rappelle de son côté que, si on peut parfois dénoncer les conditions d’exercices des enseignants du RASED, ce n’est en rien la responsabilité de la DSDEN mais des municipalités.

*Le Collectif RASED dénonce le peu de départs en formation RASED et même aucun cette année. ainsi que le manque de moyen ayant entrainé la fermeture définitive des 14 postes RASED. De plus il souligne que la diminution des effectifs dans les classes est certe une bonne chose mains ne permet pas de faire face à l'ensemble des diffficultés des élèves et de leur famille.*

Il est répondu que les départs en formation CAPPEI d’enseignants trop jeunes dans le métier ne sont pas pertinents, qu’il faut avoir un certain bagage pour que cette formation soit efficiente. Et que la listes des candidats à cette formation n’est pas extrêmement longue.

*Le collectif RASED donne quelques explications plausibles à cette dernière affirmation :*

* *Une année de formation très lourde et difficilement compatible avec une vie familiale*
* *Un mouvement quasiment bouché*
* *Un taux d’échec élevé à la certification*
* *Le peu de postes-supports disponibles*
* *La disparition des postes vacants entraine une disparition des « faisant-fonction » qui sont souvent dans une démarche de découverte avant de tenter la certification. Et donc peut-être moins de demande*
* *Des RASED déconstruits, incomplets ne permettent pas de travailler correctement en équipe, et permettent difficilement aux néo-certifiés de construire correctement leur identité professionnelle d’enseignant spécialisé.*

Madame Toupé exprime ensuite les choix du gouvernement actuel : baisser les effectifs au moment des apprentissages fondamentaux en lecture/ maths avec les 24 GS, dédoublement CP et CE1 et un plan pluri-annuel de limitation des effectifs CP Hors EP

Elle explique ensuite que le DASEN a fait des choix au regard des moyens attribués. -953 élèves, + 11 postes, ce n’est pas un manque de moyens. Ce sont des choix.

*Le Collectif indique qu’avec suffisamment de moyens, on aurait pu appliquer ces choix sans fermer les postes RASED et demande quelle est la place pour la grande difficulté scolaire ?*

Mme Toupé indique que la difficulté scolaire est aisément gérable avec les CP et CE1 dédoublés. Quand nous lui rappelons que la grande difficulté scolaire ne s’arrête pas aux portes des zones d’éducation prioritaire, elle reprend l’argument des classes non fermées dans les zones rurales qui permet une limitation des effectifs, et que le DASEN n’est absolument pas dans le déni et l’abstraction de la difficulté scolaire.

Les arguments sont clairs : la disparition des RASED n’est pas un obstacle au traitement de la difficulté scolaire, et permet même un redéploiement des moyens au bénéfice de tous ! Il n’est pas fait mention d’un essai d’arrêt de l’hémorragie qui touche actuellement le RASED !

**3/ Formation**

Nos deux interlocutrices n’ont pas d’information sur le projet de décret de VAE pour obtenir la certification CAPPEI.

*Le collectif RASED aborde le sujet de la promotion 2019/2020 en formation CAPPEI. Ils ont eu une formation incomplète, et certaines informations leur sont parvenues très tard (dates de certification, participation ou non au mouvement, annulation ou non de cours, conditions de dispense de la formation …)*

Madame Gomez conçoit que cela a été complexe avec la pandémie et le confinement de trouver sa place quand on est personnel RASED alors certainement encore plus complexe pour les personnes en formation …

Elle explicite ensuite que tout ce qui concerne la formation est de la compétence de l’INSPE de Tours - Fondettes. Puis, Mme Gomez indique tous les efforts faits par le Loiret pour accompagner les collègues :

* Les remplaçants prévus sur les temps de formation ont bien été diligentés pour remplacer les collègues.
* Tous les candidats ont bénéficié et vont bénéficier de 2 visites. Ces visites ont lieu sur le même jour que le jour où ils passeront le CAPPEI, en accord avec les collègues
* Si échec à la certification, les enseignants n’auront pas besoin de se réinscrire. (Résultats à la mi- décembre ?)

Mme Toupé ne comprend pas que des collègues qui veuillent passer une certification pour la difficulté scolaire ne soient pas plus adaptables. Elle affirme qu’au regard de la crise sanitaire énorme, avec des enfants confinés pendant des semaines dans des appartements, nous ne pouvons pas parler de souffrance pour ces collègues en formation.

Quand le Collectif RASED indique qu’il s’agit plutôt d’un stress supplémentaire par rapport aux cohortes de formés les autres années, Mme Toupé s’énerve et parle même de conversation surréaliste.

*Le Collectif RASED interroge ensuite les Inspectrices à propos des stages MFIN : pourquoi si peu de départs, alors qu’on sait que les stages sont souvent incomplets ? Pourquoi si peu de départ alors que les collègues devraient en bénéficier lors de leur première année suivant leur certification ?*

Mme Gomez rappelle qu’il faut candidater pour en bénéficier et que peu de demandes sont faites de la part des collègues après l’obtention du CAPPEI. Elle indique également que si les formations sont annulées (le cas pour une collègue cette année), ils n’y sont pour rien.

Mme Toupé nous redonne les priorités définies nationalement :

* Autisme et adaptation au poste ER,
* Néo-certifiés CAPPEI (100h dans les 5 ans qui suivent la certification, si poste spécialisé occupé)
* Titulaire du CAPPEI mais qui postule sur une autre spécialité.

Elle indique ensuite qu’il y a une enveloppe budgétaire académique, que les candidatures sont classées et les départs actés selon l’enveloppe donnée au Loiret.

Quant aux formations aux effectifs incomplets, complétées par des collègues des départements ou académies accueillant ces modules MFIN, c’est une organisation interne et cela coûte peu cher puisque c’est local. Nous ne risquons pas d’avoir des formations décentralisées sur notre territoire avec le peu de candidats.

*Quand le Collectif RASED s’étonne de la communication du Ministère avec sa circulaire indiquant que tous les collègues peuvent bénéficier des ces MFIN, qu’ils soient spécialisés ou non (car tous les stages ne sont pas destinés à un public ciblé). Car dans les faits, dans le Loiret, seuls certains profils de candidats ont une chance de partir, et sur certains modules bien spécifiques. Pourquoi un tel catalogue envoyé aux collègues ? Les collègues, connaissant les priorités, ne risquent pas de candidater !*

C’est le catalogue du centre de formation, mais les priorités sont bien définies nationalement. Mme Toupé indique d’ailleurs qu’elle avait même budgéter un départ sur un MFIN (elle ne précise pas lequel) qui n’a pas fait l’objet d’une candidature et donc qui n’a pas été utilisé.

Conclusion : il faut beaucoup de candidats localement, quels que soient leurs profils, pour tenter une formation décentralisée dans l’académie, et afin de pouvoir, dans ce cas peut-être faire bénéficier plus de personnels de ces formations. Il faut candidater en masse.

Question subsidiaire : comment la difficulté scolaire peut-elle être abordée par les collègues non certifiés s’ils ne peuvent s’y former via les MFIN, pour lesquels ils peuvent pourtant candidater selon la circulaire ministérielle ? D’autant plus s’ils n’ont plus de RASED vers qui se tourner puisque ceux-ci disparaissent …

*Le collectif RASED a souhaité ensuite revenir sur le point de la formation continue, au sein du département. Qui des animations pédagogiques spécifiques ? Qui des 3j jours de formations habituels ?*

Mme Toupé indique qu’il y a des formations très intéressantes sur le PAF et dans les circonscriptions, et elle engage les personnels spécialisés à s’y rendre.

Mme Gomez confirme que 2 jours de formation pourront être organisés sur proposition de l’AREN et de l’AME selon l’évolution de la crise sanitaire. Le 3ème journée sera consacrée au regroupement du pôle ressource.

*Le collectif RASED précise que ce sont toujours les associations qui paient les conférenciers, que la DSDEN prête les locaux. Il n’y a pas une seule entreprise au sein desquelles la formation continue est payée par les collègues.*

Les inspectrices indiquent que les collègues peuvent s’estimer heureux, puisque déjà, on leur permet de s’absenter sur leur temps de travail ! Qu’ensuite, nous sommes dans la Fonction Publique et que ce n’est pas comparable.

*Le Collectif RASED demande ce qu’il en est pour les psychologues scolaires.*

Mme Toupé s’agace : on ne s’adresse pas à la bonne personne ! Les Psys EN sont maintenant du 2nd degré, c’est la DAFOP qui doit s’en occuper. Pas elle. Ce n’est pas de son ressort, ca ne la regarde pas.

*Le collectif RASED argumente : s’ils font partie d’un unique corps géré par le rectorat, nous travaillons tout de même avec des PSY EN qui interviennent exclusivement sur le 1er degré, dans nos écoles, et qui font partie de nos pôles ressources, de nos RASED. Que s’ils ne sont pas formés de façon continue, c’est tout le RASED, les élèves et les enseignants qui peuvent en pâtir. Il est donc normal que nous nous souciions d’eux au sein du Collectif RASED, même dans une audience départementale.*

Mme Toupé indique que Mme Guggiari, la DASEN Adjointe, suite à notre audience de l’année dernière, a bien fait le lien avec la DAFOP, il faut s’adresser à eux. Elle ajoute que les collègues spécialisés peuvent les inviter sur les journées de formation organisées par l’AME et l’AREN.